

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Béatrice BADETS - M. Bernard DUPOUY - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ASSOCIATION U.S.DAX RUGBY : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA REALISATION D'UNE SCULPTURE

L'association U.S.Dax Rugby souhaite honorer Monsieur Pierre ALBALADEJO, joueur emblématique du club de rugby professionnel l'US Dax et de l'équipe de France (30 sélections) dans les années 1950 et 1960. La notoriété et la célébrité de Monsieur ALBALADEJO contribuent fortement à valoriser l'image du club et de la Ville de Dax, au niveau national et international.

L'association a donc pour projet de commander et prendre financièrement à sa charge la réalisation, par le sculpteur Christian MAAS, d'une sculpture à l'effigie de Monsieur ALBALADEJO. Sur le socle de la sculpture, figureraient en deuxième ouvrage les 36 joueurs de l'Union Sportive Dacquoise ayant porté le maillot de l'équipe de France. Le coût de réalisation de cet ouvrage est de 45 000 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la valorisation de l'image de la Ville, l'association a déposé auprès de la Mairie une demande de participation financière exceptionnelle et propose par ailleurs que cette sculpture soit implantée dans un lieu municipal public.

La Ville de Dax met en oeuvre une politique associative visant notamment à promouvoir la vie culturelle et sportive locale, tant auprès de la population landaise que des touristes et nombreux curistes qui séjournent à Dax chaque année.

Le projet présenté par l'U.S.Dax Rugby participe à cet objectif, en rappelant combien Dax et le rugby ont une histoire commune remarquable et combien ses joueurs ont porté haut les couleurs de la Ville et du sport français.

Il est donc proposé de soutenir cette action et d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle d'investissement de 17 000 €, qui sera versée dès le commencement des travaux.

La sculpture sera installée au pied du Club des clubs, situé dans l'enceinte du stade Maurice Boyau, emplacement central idéal.

Les crédits nécessaires seront inscrits à la prochaine décision modificative, à l'article 20422 du Budget Principal de la Ville.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIE-JOSEE HENRARD, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 17 000 € à l'U.S.Dax Rugby, pour la réalisation d'une sculpture représentant Monsieur Pierre ALBALADEJO, qui sera versée dès le commencement des travaux,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170523-15-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Mai 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».